



# CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

## Pièces à fournir

### LE DÉPÔT DU DOSSIER SE FAIT UNIQUEMENT SUR RDV

- Présence obligatoire de l'intéressé(e)
- Le mineur devra obligatoirement être accompagné de son représentant légal muni de sa pièce d'identité.

**ATTENTION : aucun dossier incomplet ne sera accepté, un nouveau RDV devra être pris. De plus, afin de ne pas pénaliser les autres demandeurs, merci de bien respecter votre horaire de RDV.**

### PREMIÈRE DEMANDE

- Faire une pré-demande en ligne <https://www.mairie-lentilly.fr/dispositif-cni-passeport-2/>



Imprimez le formulaire de la pré-demande :

**Récapitulatif de la pré-demande de passeport**

État civil de la personne majeure ou mineure émancipée



N° du timbre fiscal  
(passeport)

Photo à  
coller en  
mairie

PHOTOGRAPHIE



N° de pré-demande

HOUME  
Nom (de l'acte de naissance) : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ À : \_\_\_\_\_

Taille : \_\_\_\_\_ Couleur des yeux : \_\_\_\_\_

Département de naissance : \_\_\_\_\_ Pays de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**PERE** Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ À : \_\_\_\_\_

**MERE** Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ À : \_\_\_\_\_

Je certifie l'exactitude de ces déclarations.  
Date : \_\_\_\_\_

**Signature du demandeur**  
(A l'encre noire et sans déborder du cadre)

Rappel : Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 443-6 et 443-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture de votre résidence.

v. SPO-PP-RECAP-MAJ-3.5

**Ne pas le signer, ne pas découper ni coller la photo sur le document avant votre rendez-vous en mairie.**

Une fois le dossier complété vous pouvez prendre rendez-vous avec la mairie de Lentilly.

**Vous recevrez un SMS & un mail pour confirmation de votre RDV en mairie.**  
**Si vous ne recevez pas de confirmation, votre RDV n'a pas été pris en compte.**

## **Préparer les documents à fournir pour le jour de votre RDV en mairie :**

- Le document de pré-demande,
- Une photo d'identité de moins de 6 mois impérativement aux normes en vigueur, non découpée et non abîmée,
- Un acte de naissance de moins de 3 mois : si vous produisez un passeport ou une carte d'identité périmé **depuis plus de 5 ans** ou si l'état civil de votre commune de naissance n'est pas adhérent à la dématérialisation des actes de naissances.

Liste des communes équipées : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

- Un justificatif de domicile datant de moins d'1 an imprimé au nom du demandeur : quittance de loyer d'une régie, facture d'eau, électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition.  
Si vous êtes hébergé(e) chez un tiers ou chez vos parents : attestation de l'hébergeant certifiant que le demandeur est hébergé à son domicile de manière stable + original ou copie de la pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.
- 1 Timbre fiscal (**uniquement pour le passeport**) à acheter au préalable soit sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>, soit dans un bureau de tabac.

86€ pour les majeurs / 42€ pour les mineurs de 15 ans et plus / 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans.

**Tous les demandeurs mineurs de moins de 12 ans doivent être présents en mairie au dépôt de la demande de titre (passeport et CNI).**

**Tous les demandeurs mineurs de 12 ans et plus doivent être présents en mairie au dépôt & au retrait de la demande de titre (passeport et CNI) pour réaliser la prise d'empreintes.**

## **RENOUVELLEMENT**

Mêmes documents que pour une première demande + le titre d'identité à renouveler + 1 pièce d'identité en cours de validité.

## **RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL**

Mêmes documents que pour une première demande avec :

- 1 pièce d'identité en cours de validité ou 1 document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale...)
- Déclaration de PERTE téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou
- Original de la déclaration de VOL délivrée au commissariat ou en gendarmerie
- 1 timbre fiscal de 25€, uniquement pour la carte d'identité à acheter au préalable soit sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>, soit dans un bureau de tabac.

## **CAS PARTICULIERS**

- *Pour les mineurs : Les parents sont divorcés ou séparés : Apporter l'original du jugement de divorce ou de séparation fixant le lieu de résidence de l'enfant OU une attestation sur papier libre signée des deux parents et fixant la résidence de l'enfant + la copie de la pièce d'identité du parent non présent le jour du RDV.*
- *En cas de garde alternée : Apporter l'original des 2 justificatifs de domicile ainsi que la copie de la pièce d'identité de l'autre parent.*
- *Vous venez de vous marier : si vous souhaitez ajouter le nom de votre époux qui n'apparaît pas sur votre ancien titre d'identité, fournir un acte de mariage datant de moins de 3 mois.*
- *Vous venez de divorcer : pour conserver le nom de votre ex-conjoint, apporter son autorisation écrite accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité ou le jugement de divorce mentionnant l'autorisation.*
- *Pour les personnes sous tutelle : Présence obligatoire du tuteur avec sa pièce d'identité + Jugement original de la tutelle.*
- *Pour les personnes sous curatelle : Jugement original mentionnant la curatelle + copie de la pièce d'identité du curateur.*

**RAPPEL IMPORTANT** : Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2004 sont prolongées automatiquement de 5 ans sans aucune démarche à faire. Cela ne concerne pas les personnes mineures, ni les personnes devenues majeures depuis cette date. Il est toutefois possible de renouveler votre CNI en cas de changement d'état civil ou en cas de voyage en Europe sur présentation d'un justificatif de voyage et à condition que vous ne soyez pas en possession d'un passeport en cours de validité.